

À propos du bruit en milieu de travail



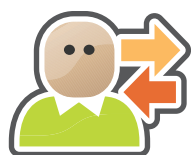
Je me renseigne

Certaines activités de travail sont plus bruyantes que d'autres. Une exposition quotidienne à des niveaux de bruit élevés constitue un facteur de risque important pour la santé auditive. Elle peut entraîner progressivement une surdité d'origine professionnelle à la suite d'atteintes des organes de l'oreille interne. Cette situation est irréversible.

Afin de prévenir les effets néfastes de l'exposition au bruit, il faut réduire celui-ci à un niveau acceptable. Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail fixe la norme à 90 décibels pour huit heures d'exposition. Cependant, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé auditive est en danger à partir d'une exposition à 80 décibels pour une journée de huit heures de travail.

La meilleure façon de réduire le niveau de bruit consiste à apporter des modifications techniques à la source (outils, équipements, etc.) ou au milieu de travail lui-même. Lorsque c'est impossible, on doit recourir à un équipement de protection individuelle (EPI), tel que des coquilles ou des bouchons. Pour que ce genre d'équipement soit efficace, il doit être porté correctement.

Niveau de dB (A)	Bruits courants	Seuil
60 65	Conversation Téléviseur	Confortable
80 85	Circulation intense Restaurant bruyant	Fatigant et pénible
90 95 100 105	Trafic routier dense Motocyclette Scie à chaîne Motoneige	<i>Dommageable</i>
120 160	Sirène d'ambulance Coup de feu	<i>Douloureux</i>



Je détecte et je réagis...

- Je sais que l'employeur est responsable de l'adoption de mesures correctives pouvant réduire le bruit en milieu de travail.
- Si ma tâche ou mon environnement de travail me semble trop bruyant, j'en avise la personne qui me supervise.
- Si je ressens un bourdonnement dans les oreilles, j'y prête attention et j'en avise la personne qui me supervise.

- Je me renseigne sur l'équipement de protection individuelle contre le bruit.
- Je porte cet équipement correctement.
- Je respecte les consignes de sécurité établies par mon employeur (port de l'ÉPI, installation de dispositifs antibruit sur l'équipement, etc.).

Utilisation sécuritaire des coquilles

- Les coquilles sont plus pratiques que les bouchons si je n'ai pas à utiliser de protecteurs auditifs durant tout mon quart de travail.
- J'ajuste la longueur du serre-tête des coquilles afin que les coussins couvrent bien mes oreilles.
- Je m'assure qu'elles soient bien ajustées et bien serrées pour maximiser leur efficacité.
- Je m'assure qu'aucun obstacle ne réduit l'étanchéité des coquilles (branche de lunettes, cheveux sur les oreilles, barbe épaisse, etc.).

Utilisation sécuritaire des bouchons

- Les bouchons sont généralement plus confortables que les coquilles quand il fait chaud; de plus, ils ne gênent pas les mouvements dans les endroits exigus.
- Ils se placent à l'entrée du canal auditif.
- Certains bouchons sont lavables et d'autres non. Il faut jeter les bouchons en mousse s'ils sont souillés.
- Je me lave les mains avant d'installer mes bouchons.
- Je comprime le bouchon correctement en le roulant entre mes doigts.
- J'étire le pavillon de l'oreille pour ouvrir le canal auditif, puis j'introduis le bouchon dans l'entrée.
- J'appuie sur le bouchon pendant une minute afin qu'il prenne sa place à l'entrée du canal auditif.



Je m'interroge

Je coche ce qui me concerne et ce que j'ai fait

Cela me concerne...

Ce que j'ai fait...

Est-ce que...

- | | |
|--|--------------------------|
| ☐ mon employeur a mis en place des mesures préventives concernant le bruit? | ☐ |
| ☐ j'ai été en contact avec un milieu de travail bruyant? | ☐ |
| ☐ j'ai utilisé adéquatement les protecteurs auditifs au besoin? | ☐ |
| ☐ j'ai respecté les consignes de sécurité établies par mon employeur (port de l'ÉPI, installation sur l'équipement de dispositifs antibruit, etc.)? | ☐ |
| ☐ j'ai éprouvé des symptômes m'indiquant un problème auditif? | ☐ |
| ☐ j'ai validé mes actions auprès de la personne qui me supervise? | ☐ |
| ☐ j'ai appliqué le référentiel d'actions préventives? | ☐ |
| ☐ j'ai appliqué des mesures correctives afin d'améliorer ma sécurité et celle des autres? | ☐ |

Sources

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM),
fiche technique n° 9, *Le bruit et la surdité, causes d'accidents*

Auto Prévention, Association sectorielle services automobiles (ASP), *Le bruit : un risque
très présent dans le secteur des services automobiles*

Illustrations

Auto Prévention, Association sectorielle services automobiles (ASP), *Le bruit : un risque
très présent dans le secteur des services automobiles*